

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 6 novembre 2023

---

*Nombre de membres du  
Bureau :*

---

*En exercice : 35  
Présents : 19  
Pouvoirs : 7  
Votants : 26*

---

#### OBJET

**Délibération  
2023\_11\_06\_08B Appel à  
projet Rénovation :**

---

Votes Pour : 26

Vote Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,

Le six novembre,

À neuf heures trente minutes,

se sont réunis à St Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le trente et un octobre deux mille vingt-trois.

#### Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Georges BERNAT, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Didier PICARD, Didier PONCET, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Xavier VILLARD.

#### Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : M. GOUBY
- Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : M. SOUTRENON
- Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Mme THIVANT
- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : M. BONADA
- Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : M. SOUTRENON
- Mandant : Serge RAULT	- Mandataire : M. SOUTRENON
- Mandant : Pierre VERICEL	- Mandataire : M. SIMONE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s) :** Gérard BAROU, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Martial FAUCHET, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Serge RAULT, Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL.

**Le secrétariat a été assuré par Mme Patricia CHAUVE**

Madame La Présidente expose :

**CONSIDERANT** l'appel à projet RENOLUTION créé en 2017 et renouvelé en 2023.

**CONSIDERANT** que le cumul des CEE antérieurs à 2018, la gestion de CEE spécifiques (CEE TEPCV) et les ventes des CEE ont conduit à un solde actuellement positif, permettant d'envisager la poursuite et le développement du dispositif.

**CONSIDERANT** que le programme RENOLUTION est particulièrement efficace pour soutenir un nombre important de « petits » projets.

**CONSIDERANT** qu'il est proposé, pour l'année 2024 et de supprimer le critère d'attribution « expérimentation/ innovation spécifique au bâtiment », que la date butoir de dépôt des dossiers soit le 02/02/2024.

**Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :**

**APPROUVE** le renouvellement du dispositif « RENOLUTION classique » pour l'exercice 2024 avec la suppression du critère « expérimentation/ innovation spécifique au bâtiment »;

**APPROUVE** la date limite de dépôt des dossiers pour 2023;

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré en séance

Le 6 novembre 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, le Président



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.